

DATE DE PUBLICATION : 3 septembre 2024

LE DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER

Subdélégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Claude PIOT, secrétaire général, à M. Christophe BAUD-BERTHIER, directeur de l'immobilier le 2 septembre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry PARA et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints au directeur de l'Immobilier (DIMMO), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier, dans la limite de 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à Mme Nathalie PLANAS, responsable project manager Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs au projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20), dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation permanente donnée à :

- Mme Rim ALAOUI, directrice de programme immobilier Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Mathieu BLAS, directeur de programme immobilier Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Isabelle BAS, responsable Accompagnement de l'Action Cadre de Travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du projet Action Cadre de Travail dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Sophie GANDON, chef de projet immobilier Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 10 000 € HT ;

- Mme Férial BELKHEIR, coordinatrice du projet Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Mathieu BRICHE, chef de projet immobilier Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Patrick N'GUYEN, chef de projet immobilier Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Xavier RODRIGUEZ-ZIZA, chef de projet immobilier Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Jérôme DAUZON, chef de projet immobilier Action Cadre de Travail Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe projet Action Cadre de Travail Réseau (ex Action 20) dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Alexandre METIVIER, chef du service transverses SET, ou, en cas d'absence de M. Alexandre METIVIER, à Mme Pascale CATREVAUX, son adjointe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SET et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente donnée à :

- M. Jimmy GARCIA, responsable du pôle commande, prescription et pilotage des prestataires (C3P), à M. Eric TE et à Mme Frédérique PAVIET, ses adjoints, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - M. Guy LE NOACH, agent de maîtrise de l'équipe commandes fournitures et éco mobilité du pôle C3P, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe commandes fournitures et éco mobilité du pôle C3P, dans la limite de 1 000 € HT ;
- M. Lionel PAWLAK, responsable du pôle PPGA et à Mme Sophie GAUMAND, son adjointe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - Mme Marie-Hélène FLEURENTIN, chef de projet immobilier au pôle PPGA, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET dans la limite de 10 000 € HT ;
 - Mme Cécile MALICHER, chef de projet immobilier au pôle PPGA, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET dans la limite de 10 000 € HT ;
 - M. Jean-Michel MAITRE, spécialiste juridique au pôle PPGA, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET dans la limite de 10 000 € HT ;

- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle technique et à M. Karim BENMAMAR, son adjoint, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - o M. Rémy LEDOUX, responsable de la transformation numérique des espaces de travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, chef du service au siège (SAS), ou, en cas d'absence de M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, à Mme Anne DELAFORGE ou à M. Albert DUARTE, ses adjoints, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Michaël GIVERNE, responsable du pôle service aux occupants du SAS et MM. Frédéric CHAUVE et Clément MAZERAND, ses adjoints, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du SAS, dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Jérôme SABLAYROLLES, responsable du pôle maintenance du SAS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du pôle maintenance du SAS, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - o M. Jean-Pierre BELLEGUEILLE, responsable des installations techniques Siège, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à son activité, dans la limite de 1 000 €.
- M. Hervé LELEU, chef du pôle travaux du SAS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Marion LÉBOUCHER, directrice de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. François CASTELAIN, adjoint au chef de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Serge BUSSIÈRE, chef de projets Siège et Immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Catherine DUBOIS-SMAIL, chef de projets Siège et Immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Léa LISICKI, chef de projets Siège et Immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à Mme Oriane LEBON, chef du service immobilier spécifique (SIS), ou, en cas d'absence de Mme Oriane LEBON, à Mme Cécile NIRRENGARTEN, son adjointe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, délégation permanente est donnée à :

- M. Romain CHAPISEAU, responsable du pôle maintenance et service aux occupants du SIS et à M. Nicolas MOLHMANN, son adjoint, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS, dans la limite de 25 000 € HT;
 - o M. Bruno VIEL, responsable de l'Antenne de Support de Proximité (ASP) du CAMLV au sein de la pôle maintenance et service aux occupants du SIS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 € HT ;
 - o M. Rabah HAMMOUCHENE, responsable de l'Antenne de Support de Proximité (ASP) de PLC au sein de la pôle maintenance et service aux occupants du SIS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 € HT.

- M. Frédéric BODET, responsable du pôle travaux du SIS et M. Matthieu LE GUILLOU, son adjoint, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS dans la limite de 25 000 € HT ;
 - o M. Benjamin RECLUS, responsable du parc locatif au pôle travaux du SIS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du parc locatif du pôle travaux du SIS, dans la limite de 10 000 € HT ;
 - o Mme Caroline LOUIS, chef de projet immobiliers spécifiques au pôle travaux du SIS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS dans la limite de 10 000 € HT ;
 - o Mme Floriane CLOUZEAU, chef de projet immobiliers spécifiques au pôle travaux du SIS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Xavier CUMIN, chef du service au réseau (SAR) ou, en cas d'absence de M. Xavier CUMIN, à M. Franck TOUATI, son adjoint, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Julien GAILLARD, responsable du pôle diagonale nord et M. Thierry CHAUGIER, responsable du pôle diagonale sud à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - o MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Laurent VALLET, Lotfi DERDICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Abdelhakim SAIFI, Pierre CAMILLERI, responsables des Antennes Régionales Immobilières et de Moyens généraux (ARIM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 10 000 € HT.

- M. Yannick GAUNON, chef de projets immobiliers au SAR, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 10 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à M. David FOUET, chef du service à Poitiers Hauts Montgorges (SAP) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAP, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Frank LAMBERT, responsable du pôle Logistique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAP, dans la limite de 5 000 € HT.

Fait à Paris, le 3 septembre 2024

Christophe BAUD-BERTHIER